

Le projet d'ordre du jour est adopté.

La XIIIe session de la Commission mixte Permanente en exécution de l'Accord Culturel Belgo-Canadien est déclarée ouverte.

Les parties ont élaboré les programmes de travail pour les années 1990, 1991 et 1992, l'un entre la délégation de la Communauté flamande et la délégation canadienne, l'autre entre la délégation de la Communauté française et la délégation canadienne, tous deux en annexe.